



Ville de Clermont

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE CLERMONT :

EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 28, ALINÉA 1.01 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES DU QUÉBEC, LA VILLE DE CLERMONT PUBLIE L'AVIS CI-DESSOUS :

LA VILLE DE CLERMONT A VENDU LES BIENS SUIVANTS :

Description	Noms	Montant
Terrain lot 3 256 953	Gestion Imuzz inc.	29 165 \$
Terrain lot 3 256 917	Gestion Imuzz inc.	18 922 \$
Terrain lot 5 294 866	Cathy Dubé-Roy et Marguerite Dubé	27 346 \$

DONNÉ À CLERMONT, CE 28^e jour du mois de décembre 2023.

France D'Amour
Directrice générale
